



MAIRIE DE VERN-SUR-SEICHE

Département d'Ille-et-Vilaine

Réf. : JT/JD/165.08.2022

Objet : Stationnement et circulation

ARRÊTÉ

Réglementation temporaire du
stationnement et circulation

Le Maire de la Commune de Vern-sur-Seiche

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.411-5, R.411-8 et R.411-20 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-5, L.2512-13 et R.2213-1 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu la demande de l'entreprise ASPO, en vue de travaux de réaménagement des abords du volume rue François Rabelais à Vern-sur-Seiche ;

Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules pour assurer la sécurité des usagers ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : A compter du 5 septembre 2022 à partir de 8h00, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits, rue François Rabelais, comme indiqué selon le plan ci-dessous :

- Sur une partie du parking jouxtant la rue
- Sur l'esplanade du Volume

Et ce jusqu'à nouvel ordre pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 2 : la signalisation sera mise en place par le demandeur qui devra respecter les règles de sécurité en vigueur.

ARTICLE 3 : la Police Municipale de la commune de Vern sur Seiche et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vern sur Seiche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

En Mairie, à Vern-sur-Seiche

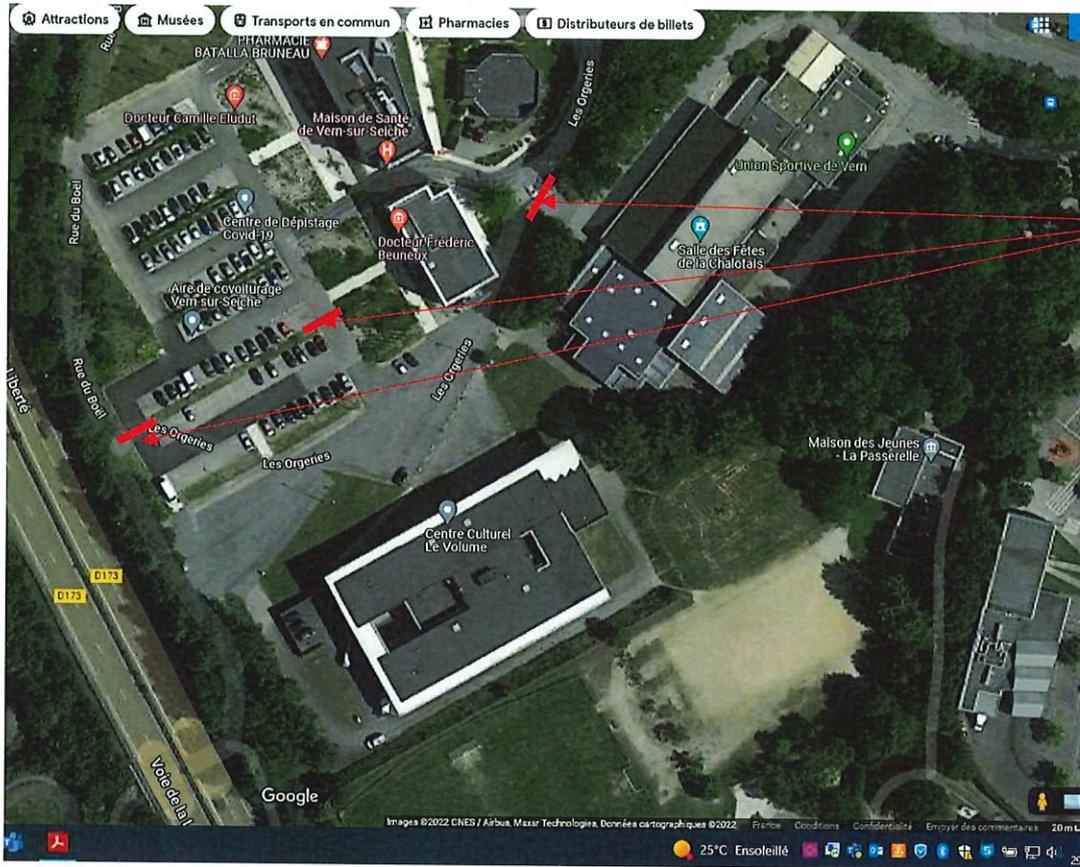
Le 29 août 2022

Pour Le Maire, La directrice des services techniques



Natacha CHRISTOPHE

Affiché et Publié le :



Barrière pour bloquer les accès à l'esplanade

Plan d'implantation base de vie et rotation camions.

